



**Municipalité de la  
Commune de Duillier**

**Préavis N° 11/2016  
au Conseil communal**

Droit d'engager des dépenses extra budgétaires jusqu'à concurrence de CHF 25'000.-- par an et par poste du budget

Délégué municipal

*Monsieur Michel Peytregnet*



Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

## **1. Demande**

---

En ce début de législature et selon les règles en la matière, la Municipalité demande au Conseil communal de renouveler la compétence qui lui a été octroyée jusqu'à ce jour en matière de dépenses extra budgétaires et de lui accorder un montant de CHF 25'000.-- par poste du budget.

Pour rappel, ce montant avait été augmenté en 2006 alors qu'il était de CHF 20'000.-- depuis 1994. Cette réadaptation était motivée par l'augmentation du coût de la vie.

## **2. Conclusions**

---

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre, comme par le passé, les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal N° 11/2016 relatif à l'obtention du droit d'engager des dépenses extra budgétaires jusqu'à concurrence de CHF 25'000.-- par an et par poste du budget,
- vu le rapport de la commission de Gestion et des Finances,
- ouï les conclusions du rapport de la commission précitée,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

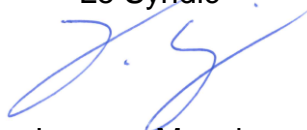
## le Conseil communal de Duillier décide

1. d'adopter le préavis municipal N° 11/2016 relatif à l'obtention par la Municipalité, pour toute la législature 2016 - 2021, de l'autorisation d'engager des dépenses extra budgétaires jusqu'à concurrence de CHF 25'000.-- par an et par poste du budget

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 22 août 2016, pour être soumis au Conseil communal de Duillier.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic



Jacques Mugnier



Le Secrétaire



Andres Zähringer